

Masseur-kinésithérapeute



Métier

- Secteurs d'activité

Le kinésithérapeute exerce son métier dans le secteur : des soins (affections bénignes : lombalgies, torticolis...), des traitements (rééducation et réadaptation dues à des accidents et au vieillissement), de la prévention ou de l'entretien (conseils d'hygiène, de maintien, de bien-être ou d'esthétique du corps).

Il utilise des techniques de massothérapie, physiothérapie, gymnastique médicale...

- Diplôme reconnu

Cette profession est dite "réglementée" car elle nécessite, pour être exercée dans un pays, d'être titulaire du diplôme correspondant.

- Conditions de travail

Le masseur-kinésithérapeute fait partie d'une équipe pluridisciplinaire : infirmier, ergothérapeute... et agit sur prescription médicale. Le travail s'effectue souvent à la vacation dans un ou plusieurs établissements d'hospitalisation, de rééducation, de Thalassothérapie ou encore de remise en forme. Le métier peut être exercé à titre libéral. Les horaires sont souvent décalés et adaptés à la clientèle.

- Perspectives de carrière

Un « kiné » peut prétendre à des fonctions d'encadrement en passant un diplôme de « cadre de santé » ou se spécialiser en ostéopathie, rhumatologie, kinésithérapie respiratoire, ergothérapeute...

- Qualités requises

Des compétences relationnelles et techniques. Une bonne résistance physique est indispensable. Le kinésithérapeute travaille souvent debout et produit des efforts prolongés.

- Conditions d'accès

Etre âgé de 17 ans minimum. Justifier : BAC ou diplôme équivalent, ESEU, DAEU, réussite aux épreuves d'admission : biologie, physique, chimie. Accessible aux athlètes de haut niveaux et aux malvoyants (en école spécialisée) et aux candidats justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle (cotisation à la sécurité sociale).

- Formation conseillée

Le kinésithérapeute doit être titulaire du diplôme d'état. Il se prépare en 3 ans dans des instituts publics ou privés agréés, ou en 2 ans pour les titulaires d'un autre diplôme : infirmier, pédicure-podologue, sage-femme... L'admission sur concours nécessite 1 an de préparation et certains ne recrutent qu'après une 1ère année de médecine. Dans le secteur public, le recrutement se fait sur concours ou selon le titre.

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours de kinésithérapie
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du corps paramédical